

1. Vol découverte en planeur

	Pour tous, selon gabarit
Vol Découverte Planeur : durée 30 à 45 minutes selon conditions aérologiques - décollage au treuil	180 €

2. Découverte du vol à voile

Pack Découverte 6 jours	+25 ans	-25 ans
La formule inclut : • L'adhésion annuelle au club et les frais de gestion pour 6 jours de vol • Licence-assurance FFVVP • Vols avec initiateur ou instructeur et jusqu'à 2 décollages au treuil par jour (ou 2 remorquages "Pylône") <i>Carnet de vol compris. En option Manuel du pilote (40 €)</i>	895 €	725 €
Licence/assurance fédérale (souscrite au club auprès de la Fédération Française de Vol en Planeur). Elle couvre toutes les activités au sol pour les journées du stage. Couvre l'activité vol pour 6 jours de vol. Il est possible par la suite de l'étendre pour la saison complète.	inclus	inclus
Pack de 2 semaines	+25 ans	-25 ans
Stage de 2 semaines (14 jours de vol) - La formule inclut : • L'adhésion au club et les frais de gestion pour la saison • Vols avec un instructeur en local K13, K21 et vols en solo sur les planeurs suivants : K8, K18, K23, C101 Pégase (jusqu'à 2 décollages au treuil par jour ou 2 remorquages "Pylône"). • Le carnet de vol (document officiel pour relever les vols effectués).	1378 €	1090 €
Licence/assurance fédérale obligatoire (souscrite au club auprès de la Fédération Française de Vol en Planeur). Elle couvre toutes les activités au sol et en vol pour la saison complète. Le prix indiqué est un prix moyen. Le prix varie suivant la couverture « individuelle accident » choisie.	198,56 €	93,06 €

3. Membres permanents, seniors et juniors : tarifs de base

Les membres **permanents** volent à l'année au CSVVA. Ils bénéficient à ce titre de tarifs adaptés à leur activité, de l'école de début aux vols de performance. Les planeurs privés banalisés et basés paient le tarif de mise en l'air « membre permanent ».

	Inscription		Activité vol				Licence FFVP (base)
	Cotisation club	Participation aux frais de gestion (1)	Heure de vol (2)	Treillée (3)	Centième remorquage Avion (4)	Centième remorquage ULM (4)	
+25 ans	60 €	506 € (-54 €)	31,20€	15,12€	3,22 €	1,60 €	198,56 €
-25 ans	60 €	354 € (-37 €)	24,96€	12,10 €	2,58 €	1,28 €	93,06 €

(1) Réduction de 53 € ou 37 € (selon l'âge) pour une inscription avant le 31/01

(2) Prix de base - un coefficient est appliqué selon le planeur. Facturation maximale de 5h par vol

(3) Si la durée du vol est inférieure à 15 mn, le prix de la treillée est réduit de 50%

(4) Minimum 8 centièmes

N.B. le compte vol doit toujours avoir un solde positif d'un minimum de 60€

4. Ecole de pilotage : apprendre et progresser, Forfait « LACHER »

Pack tout compris jusqu'au lâcher	+25 ans	-25 ans
La formule inclut un kit complet : • L'adhésion au club et les frais de gestion pour la saison • La documentation pédagogique (Manuel du pilote de planeur), le carnet de vol (document officiel pour relever les vols effectués). Elle concerne : • L'Activité illimitée jusqu'au « lâcher solo » (dans la limite de 50h) : tous les vols en double commande avec un instructeur sur ASK13 ou ASK21, décollages au treuil inclus ! Pour un lâcher solo en moins de 30h, gratuité des treuillées et vols en solo sur planeurs « aiglon » jusqu'à épuisement de ce quota horaire. Le forfait est valable jusqu'au 31/12 de la saison pour laquelle il a été souscrit et <u>non remboursable</u>. Possibilité de souscrire ce forfait une seule fois. Comme la licence fédérale, il peut être souscrit dès le 1^{er} octobre de l'année précédente.	1980 €	1545 €
Licence/assurance fédérale obligatoire (L)	198,56 €	93,06 €
(L) La licence est souscrite au club auprès de la Fédération Française de Vol en Planeur. Elle couvre toutes les activités au sol et en vol pour la saison complète. Le prix indiqué est un prix moyen. Le prix varie suivant la couverture « individuelle accident » choisie.		

5. Pack perfectionnement vers la SPL

Formule tout compris	+25 ans	-25 ans
Adaptée à une activité après le lâcher solo et vers le brevet SPL complet, la formule inclut : • L'adhésion au club, les frais de gestion pour la saison, en membre permanent • Le forfait comprend (1) : 40h de vol (2), 30 treuillées, 150 centièmes (1h 30mm) de remorquage. Elle concerne : • En école, tous les planeurs biplaces. • En solo, tous les planeurs « aiglon » et « standard » (2). Souscrite à partir du 1er janvier, cette offre est accessible deux fois après le lâché solo. La formule est valable jusqu'au 31/12 de l'année de souscription et <u>non remboursable</u>. Cette formule est plutôt adaptée aux membres permanents qui volent toute l'année (non adaptée aux stages courts).	2313 €	1812 €
Licence/assurance fédérale obligatoire (L)	198,56 €	93,06 €
(1) Si l'un des seuils est atteint, le tarif de base est applicable par la suite sur le poste concerné. Par exemple, si le premier seuil atteint est celui des heures de vol, possibilité de voler au-delà : à l'heure de vol, au forfait confirmé ou à la vélicarte. Simultanément, les forfaits treuillées et remorquage sont utilisables si leur seuil ne sont pas atteints. (2) les heures sont décomptées avec le « coefficient machine » (cf. compléments tarifs). Heures gratuites au-delà de la 5ème heure.		

6. Pack « CONFIRMÉ » 45 et 90 heures

Formule 45h ou 90h	+25 ans	-25 ans
Cette formule concerne uniquement les membres permanents : • <i>uniquement les « heures de vol ». Pas les frais d'adhésion, de gestion et de mise en l'air</i> Souscription : • <i>Offre alternative à la vélicarte : réduction supérieure à la vélicarte, mais non reportable d'une année à l'autre. (1)</i> Le forfait est valable jusqu'au 31/12 de l'année de souscription et NON REMBOURSABLE.	Forfait 45h 1123 €	Forfait 45h 899 €
	Forfait 90h 1966 €	Forfait 90h 1572 €
Licence/assurance fédérale obligatoire : (L)	198,56 €	93,06 €
(1) les heures sont décomptées avec le « coefficient machine » (cf compléments tarifs). Heures gratuites au-delà de la 5ème heure.		

7. Formule « vélicarte » : heures de vol prépayées

Vélicarte 22 heures	+25 ans	-25 ans
Réservée aux membres permanents , elle concerne les heures de vol. Moyennant un paiement d'avance , elle offre un tarif avantageux : pour l'achat d'une vélicarte au tarif de 20 heures de vol standard, 22 heures sont créditées. La vélicarte n'est pas remboursable. Le bénéfice de la vélicarte est réservé à son seul titulaire. Lorsque la vélicarte est épuisée (1), les vols sont facturés selon les tarifs de base. Si des heures « vélicarte » restent disponibles au 31/12, le solde est transféré sur l'année suivante moyennant une nouvelle inscription.	624,00 €	499,20 €
(1) les heures sont décomptées avec le « coefficient machine » (cf compléments tarifs). Heures gratuites au-delà de la 5ème heure.		

8. Compléments TARIFS

Heures de vol planeur – coefficients

Les planeurs sont classés en 2 catégories, selon leurs performances, leur valeur de remplacement, les pilotes auxquels ils se destinent. Un coefficient est appliqué aux prix de l'heure de vol (hdv). Les heures de vol sont facturées ou bien décomptées de la vélicarte ou du forfait du membre

de la venant ou du forfait du membre

		Vol solo		Vol en école		Vol mutuel sur biplace
		Coef	Tarif	Coef	Tarif	
Planeurs “Aiglon” : ● Monoplaces : Ka8, ASK18, ASK23 ● Biplaces : ASK13, ASK21	+25	0.8	24,96€	1	31,20€	Chaque place: 0,5 X hdv solo 15,60€ / 12,48€
	-25		19,97€		24,96€	
Planeurs « Standard » : (tarif de base : hdv) ● Monoplaces : Pégase, LS4, LS6B, ASW20 ● Biplaces : Janus C, Duo-Discus, ASH25 Planeur « Perfo » : LS6C, Ventus 2C, ASW27	+25	1	31,20€	1	31,20€	Chaque place: 0,75 X hdv solo 23,40€ / 18,72€
	-25		24,96€		24,96€	
Heures gratuites au-delà de la 5ème heure.						

○ Forfaits remorquage

En cas de file d'attente importante au décollage treuil, le chef de piste peut activer le « forfait de remorquage Pylône » (700m QNH dans le premier secteur). Il est au même prix que les treuillées.

○ Dépannages (planeurs club uniquement)

Vache Route	avec véhicule club 0,42 € par km (distance aller) avec un minimum de 15 €.
Vache Air	Anancy (35 cts), Albertville (24 cts), Chambéry (10 cts), Grenoble (33 cts), St Jean en Royan (66 cts) Autres = tarif remorquage de référence

Membres stagiaires, seniors et juniors

Les membres stagiaires sont des pilotes qui fréquentent le CSVVA occasionnellement. A l'exception de la cotisation, les tarifs qui s'appliquent à eux sont majorés par rapport à ceux des membres permanents. Ils ne peuvent pas bénéficier de la vélicarte ou des forfaits heures. Les planeurs extérieurs paient le tarif de mise en l'air « stagiaire », indépendamment du statut de leur pilote. Heures gratuites au-delà de la 5ème heure.

	Inscription		Activité vol				Licence FFVP
	Cotisation club	Participation aux frais de gestion	Heure de vol (1)	Treuillée (2)	Centième remorquage Avion (3)	Centième remorquage ULM (3)	
+25 ans	60 €	25,30€ / jour	39,00€	18,90€	4,02€	2,00€	198,56 €
-25 ans	60 €	17,70 € / jour	31,20€	15,12€	3,22€	1,60€	93,06 €

(1) Prix de base - un coefficient est appliqué selon le planeur. Facturation maximale de 5h par vol

(2) Si la durée du vol est inférieure à 15mn, le prix de la treuillée est réduit de 50%

(3) Minimum 8 centièmes

Accueil planeurs

○ Planeurs banalisés

Les planeurs banalisés sont des machines privées dont les propriétaires ont conclu une convention de mise à disposition aux membres du CSVVA quand ils ne volent pas. Le planeur est hébergé au hangar club toute l'année et a accès à l'atelier du club.

Contrat de banalisation annuel	1053 €
--------------------------------	--------

○ Planeurs privés

Prestations du CSVVA pour les planeurs stagiaires et/ou basés, sur demande et autorisation du CSVVA.

Nuit au hangar	8,00 €
Cotisation Planeur Privé basé*+ hivernage de sa remorque	414 €
Journée atelier (utilisation de l'atelier par un planeur privé non banalisé)	64,15 €
Hivernage simple (planeur en remorque pour propriétaire membre du club)	286 €

* Le statut de Planeurs Privés basés n'est accessible qu'aux membres permanents sur accord du CSVVA. La cotisation n'inclut pas l'hébergement du planeur dans le hangar.

9. Accueil, hébergement (Tarifs indicatifs)

(PAS ENCORE DEFINIS)			
Nouveau Aéro Camping	Tente	Journée hors taxe de séjour	(Emplacement € + € par personne)
	Caravane ou camping car	Journée hors taxe de séjour	(Emplacement € + € par personne)
		A l'année hors taxe de séjour (pour les membres permanents uniquement, avec accord du CA)	(A définir € - réduction € avant le 31/01)

10. Notes particulières

Il appartient au membre de vérifier, avant l'inscription, qu'il satisfait aux exigences minimales :

- Visite médicale aéronautique
- Engagement à respecter le règlement intérieur
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
- **Pas de remboursement après inscription**, à l'exception de l'avance vol présente sur le compte du membre. **Pas de remboursements pour toutes les formules Forfait** (6jours, 2 semaines, lâcher, perfectionnement et packs confirmés)
 - Forfait 6 jours :
 - A faire de préférence consécutivement
 - Possibilité d'évoluer, **dans la même saison d'inscription**, vers le "pack lâché". Le prix du pack "découverte" étant alors déduit du "pack lâché"
 - Dans ce cas là nécessité de souscrire un complément pour la licence-assurance annuelle de la FFVP (voir forfait débutant).
 - Parrainage : un membre ayant la qualification emport passager peut emmener un invité **pour un vol de découverte**. Le tarif biplace circuit est ramené au tarif biplace de base pour les deux premières heures, au-delà la tarification pour 2 places est appliquée.
 - Les tarifs du Centre Savoyard de Vol à Voile Alpin sont susceptibles d'être modifiés sans préavis, sur décision du Conseil d'Administration. Les carburants sont notamment sujets à des fluctuations importantes qui impactent le coût des remorqués. Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat les matins de 09H00 à 12H00, du mardi au samedi au 04 79 72 97 19 ou par mail